

## **FONCIER**

## Décision 2024-263 :Délégation du droit de préemption urbain au bénéfice de l'EPFL pour la cession d'un tènement immobilier à usage commercial et à usage d'habitation cadastré section B n°

1 DOCUMENT - Publié le 05 décembre 2024







♣ TÉLÉCHARGER | (PDF, 504,1 KO)



GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGL OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2024/decision-2024-263-delegation-du-droit-de-preemption-urbain-au-benefice-de-letablissement-public-foncier-local-de-la-savoie-epfl-pour-la-cession-dun-tenement-immobilier-a-usage-commercial-et-a-usage-dhabitation-cadastre-section-b-n-2009-n2010-n2735-n3163-n3164-situe-1576-route-dannecy-la-biolle-33832?